



DOCTEUR ET CHEF D'ENTREPRISE... YES WE CAN !

Dans le cadre de la soirée événementielle organisée à Lyon en mars dernier, la Semaine Vétérinaire a donné la parole à deux acteurs majeurs pour le développement des structures vétérinaires : le groupe ARGOS et l'association UNIM. « S'installer oui, et en toute sécurité ! », telle est la thématique de ce 3e et dernier volet du compte-rendu de cette conférence.

Dans un contexte socio-économique en pleine mutation, les vétérinaires ne peuvent faire évoluer leur entreprise sans une vision entrepreneuriale. Cependant, nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à concilier le rôle de docteur et celui de chef d'entreprise.

ARGOS et l'UNIM ont un objectif commun, celui de permettre au « vétérinaire chef d'entreprise » de s'installer et d'exercer sereinement. Cette soirée est l'occasion pour eux de présenter leurs actions respectives.

« ARGOS a pour vocation d'accompagner la transformation de la profession et de maintenir le réseau local de proximité », nous explique son fondateur, Emeric Lemarignier. Ce groupe indépendant développe des réseaux de cliniques de quartier dans les grandes agglomérations et offre aux vétérinaires une mutualisation des compétences, un réseau d'expertises et de multiples services (Ex. centralisation et optimisation des négociations d'achat et d'équipement,

gestion des ressources humaines, centralisation de la comptabilité), pour faciliter leur quotidien. ARGOS apporte une solution aux vétérinaires non désireux d'endosser le rôle de chef d'entreprise, mais aussi à ceux qui cherchent à transmettre leur clientèle.

L'UNIM, quant à elle, a été développée pour répondre aux problématiques assurancielles du monde médical au sens large. Dans ce but, cette association a négocié avec Allianz des garanties spécifiques et parfaitement adaptées aux professionnels de santé, dont les vétérinaires : assurance emprunteur, complémentaire santé, prévoyance, garanties croisées... Cette soirée est l'occasion pour Thierry Adam, responsable du développement commercial, de prodiguer des recommandations. « En cas d'installation, négociez dès le départ avec la banque la délégation de l'assurance emprunteur en externe, car ceci permet de réaliser d'importantes économies. Préférez alors un assureur spécialisé dans votre domaine à un assureur généraliste,

car il offre des garanties spécifiques à votre profession. La notion de bénéficiaire de l'assurance emprunteur en cas de décès est essentielle. Il est ainsi conseillé de désigner vos héritiers comme bénéficiaires et non la banque par le biais d'une convention tiers séquestre, car cela a des avantages considérables en termes de fiscalité ». Thierry Adam rappelle également qu'une fois installé, il est important de souscrire une prévoyance individuelle ; en cas d'association, cette prévoyance devra être adaptée en fonction de ce qui est déjà prévu en matière de protection dans le règlement intérieur. Il souligne aussi l'intérêt des garanties croisées entre associés : ces garanties spécifiques assurent la pérennité du cabinet de groupe en apportant une protection contre les risques économiques (arrêt de travail et relationnels).

Le groupe ARGOS et l'UNIM apportent ainsi des solutions concrètes pour s'installer et exercer le métier de vétérinaire en toute sérénité et en toute sécurité.

Rendez-vous sur lepointveterinaire.fr/conférences
pour découvrir notre contenu exclusif sur cette soirée événement !